

Procédure de sélection au stage olympique de mathématiques d'août 2020

Les élèves ont été sélectionnés selon deux critères :

1. Le score obtenu à la coupe Animath de printemps 2020 (ci-dessous appelé « score brut »)
2. Un score bonifié, obtenu en utilisant la formule suivante :

$$\text{Score bonifié} = \text{Score brut} \times (200 + \text{bonus POFM} + \text{bonus EGMO} + \text{bonus établissement}) / 200$$

où les différents bonus mentionnés sont définis comme suit :

- bonus POFM = 25 si l'élève n'a jamais participé à la POFM ni à un stage organisé par la POFM
= 12,5 a déjà participé à la POFM, mais jamais à un stage organisé par la POFM
= 0 sinon
- bonus EGMO = 12,5 si l'élève est une fille, donc éligible à la compétition EGMO
= 0 sinon
- bonus établissement = 100 - pourcentage de réussite de l'établissement au baccalauréat 2019 (si l'élève est au lycée)
= 100 - pourcentage de réussite de l'établissement aux brevets 2016 à 2018 (si l'élève est au collège)
= 0 si l'élève est scolarisé hors de France, à domicile, ou dans un établissement ayant présenté moins de 15 élèves au baccalauréat ou au brevet sur la période considérée.

Les élèves ont été classés par classe, et chaque classe s'est vue attribuer un certain nombre de places au stage :

- les élèves de T^{ale} ont 2 places, réservées aux élèves qui représenteront la France à l'OIM
- les élèves de 1^{ère} ont 27 places : 13 places sur la base du score brut, et 14 places sur la base du score bonifié
- les élèves de 2^{nde} ont 22 places : 12 places sur la base du score brut, et 10 places sur la base du score bonifié
- les élèves de 3^{ème} ont 17 places : 9 places sur la base du score brut, et 8 places sur la base du score bonifié
- les élèves de 4^{ème} ou de 5^{ème} ont été classés ensemble, et ont 12 places : 6 places sur la base du score brut, et 6 places sur la base du score bonifié.

Les élèves dont le nom figure sur fond bleu ont été sélectionnés sur la base de leur score brut ; ceux dont le nom figure sur fond vert ont été sélectionnés sur la base de leur score bonifié. Les élèves dont le nom figure sur fond jaune sont actuellement sur liste d'attente. Ils pourront être sélectionnés en fonction des désistements éventuels, dans l'ordre de leur score bonifié. En cas d'égalité de score bonifié entre deux élèves placés sur liste d'attente, il a été décidé que le premier classé serait l'élève le plus jeune.